

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Autres produits	5 807 750		5 170 000		637 750	12,34
<i>Produits d'exploitation</i>	<i>5 807 750</i>		<i>5 170 000</i>		<i>637 750</i>	<i>12,34</i>
Autres achats non stockés et charge	2 136		1 958		178	9,09
Autres charges	5 807 750		5 170 000		637 750	12,34
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>5 809 886</i>		<i>5 171 958</i>		<i>637 928</i>	<i>12,33</i>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 136		-1 958		-178	9,09
Opérations faites en commun			-37 328		37 328	-100,00
Produits financiers	383 429		43 860		339 569	774,21
<i>Résultat financier</i>	<i>383 429</i>		<i>43 860</i>		<i>339 569</i>	<i>774,21</i>
RESULTAT COURANT	381 293		4 575		376 718	NS
Produits exceptionnels			7 323 683		-7 323 683	-100,00
<i>Résultat exceptionnel</i>			<i>7 323 683</i>		<i>-7 323 683</i>	<i>-100,00</i>
Impôts sur les bénéfices	3 810		3 469		341	9,83
EXCEDENT OU DEFICIT	377 483		7 324 788		-6 947 305	-94,85

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs / donations des	22 190,00		22 190,00	22 190,00
Immobilisations financières				
Participations	39 924 558,80		39 924 558,80	39 924 558,80
Total Actif immobilisé (II)	39 946 748,80		39 946 748,80	39 946 748,80
Stocks et en-cours				
Créances				
Autres créances	674 053,67		674 053,67	39 297 893,67
Divers				
Valeurs mobilières de placement	47 478 270,94		47 478 270,94	15 180 568,50
Disponibilités	1 183 572,40		1 183 572,40	161 855,64
Total Actif circulant (III)	49 335 897,01		49 335 897,01	54 640 317,81
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	89 282 645,81		89 282 645,81	94 587 066,61

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	11 181 154,16	3 856 365,74
Excédent ou déficit de l'exercice	377 483,06	7 324 788,42
Situation nette (sous-total)	11 558 637,22	11 181 154,16
Fonds propres consommables	77 716 532,59	83 400 791,05
Total des capitaux propres (I)	89 275 169,81	94 581 945,21
Fonds reportés et dédiés		
Total des fonds reportés et dédiés (II)		
Provisions		
Total des provisions (III)		
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 666,00	1 652,40
Dettes fiscales et sociales	3 810,00	3 469,00
Total des dettes (IV)	7 476,00	5 121,40
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	89 282 645,81	94 587 066,61



**CLEON
MARTIN
BROICHOT**

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

FONDS DE DOTATION AUGUSTA

37 rue Elsa Triolet
Parc Valmy
21000 DIJON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Pierre CLEON
Louis MARTIN
Thomas PAULIN
Nicolas SAILLARD**

Tél : 03 80 53 18 53 / cmb@eccmb.com / cleon-martin-broichot.com
7 rue Marguerite Yourcenar - CS 67916 - 21079 Dijon Cedex

SARL au capital de 450 000 euros inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes, rattachée à la Compagnie Régionale de Besançon - Dijon - R.C.S. Dijon B 343 723 342



AUDECIA
EXPERT EN CREDIT

CABINET
ADHÉRENT

FONDS DE DOTATION AUGUSTA

37 rue Elsa Triolet
Parc Valmy
21000 DIJON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Fondatrice, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **FONDS DE DOTATION AUGUSTA**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note « Changements de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application, à compter du 1^{er} janvier 2025, du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières ainsi que les fonds propres consommables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'administration.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✱ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- * il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- * il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- * il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- * il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à DIJON, le 12 juin 2026



Le commissaire aux comptes
CLEON MARTIN BROICHOT et Associés
P. CLEON

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs / donations des	22 190,00		22 190,00	22 190,00
Immobilisations financières				
Participations	39 924 558,80		39 924 558,80	39 924 558,80
Total Actif immobilisé (II)	39 946 748,80		39 946 748,80	39 946 748,80
Stocks et en-cours				
Créances				
Autres créances	674 053,67		674 053,67	39 297 893,67
Divers				
Valeurs mobilières de placement	47 478 270,94		47 478 270,94	15 180 568,50
Disponibilités	1 183 572,40		1 183 572,40	161 855,64
Total Actif circulant (III)	49 335 897,01		49 335 897,01	54 640 317,81
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	89 282 645,81		89 282 645,81	94 587 066,61



Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	11 181 154,16	3 856 365,74
Excédent ou déficit de l'exercice	377 483,06	7 324 788,42
Situation nette (sous-total)	11 558 637,22	11 181 154,16
Fonds propres consommables	77 716 532,59	83 400 791,05
Total des capitaux propres (I)	89 275 169,81	94 581 945,21
Fonds reportés et dédiés		
Total des fonds reportés et dédiés (II)		
Provisions		
Total des provisions (III)		
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 666,00	1 652,40
Dettes fiscales et sociales	3 810,00	3 469,00
Total des dettes (IV)	7 476,00	5 121,40
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	89 282 645,81	94 587 066,61



Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Autres produits	5 807 750		5 170 000		637 750	12,34
<i>Produits d'exploitation</i>	<i>5 807 750</i>		<i>5 170 000</i>		<i>637 750</i>	<i>12,34</i>
Autres achats non stockés et charge	2 136		1 958		178	9,09
Autres charges	5 807 750		5 170 000		637 750	12,34
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>5 809 886</i>		<i>5 171 958</i>		<i>637 928</i>	<i>12,33</i>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 136		-1 958		-178	9,09
Opérations faites en commun			-37 328		37 328	-100,00
Produits financiers	383 429		43 860		339 569	774,21
<i>Résultat financier</i>	<i>383 429</i>		<i>43 860</i>		<i>339 569</i>	<i>774,21</i>
RESULTAT COURANT	381 293		4 575		376 718	NS
Produits exceptionnels			7 323 683		-7 323 683	-100,00
<i>Résultat exceptionnel</i>			<i>7 323 683</i>		<i>-7 323 683</i>	<i>-100,00</i>
Impôts sur les bénéfices	3 810		3 469		341	9,83
EXCEDENT OU DEFICIT	377 483		7 324 788		-6 947 305	-94,85



Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 89 282 646 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 377 483 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/04/2026 par les dirigeants de l'association.

Présentation de l'entité

Le fonds de dotation AUGUSTA a pour objet d'aider au travers d'un soutien financier des organismes, fondations, fonds de dotation, associations, instituts spécialisés œuvrant :

- dans le domaine de l'ophtalmologie, principalement en France ou en Europe,
- dans le milieu médical et notamment pour la lutte contre le cancer,
- et d'aider toutes institutions (associations, fondations...) ayant une action à caractère humanitaire ou dans le domaine de la santé sociale, et ce principalement en France.

Le fonds ne poursuit aucun but lucratif.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général, approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, et du règlement ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ils sont également conformes aux règlements comptables émis par l'Autorité des normes comptables, et notamment au règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la mise à jour du Plan Comptable Général, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, y compris les frais engagés pour leur acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour le Fonds de dotation.

Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives.



Règles et méthodes comptables

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Changement de méthode comptable

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n°2022-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, modifiant le Plan Comptable Général.

La première application de ce règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes annuels 2025 de l'association.

Reclassement d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Conformément au règlement ANC 2022-06, les éléments suivants sont désormais présentés en résultat courant :

- les quotes-parts de subventions virées au compte de résultat,
- les produits de cession d'immobilisations,
- les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées.

Ces éléments étaient antérieurement enregistrés en résultat exceptionnel.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelle <i>Immobilisations incorporelles</i>				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes <i>Immobilisations corporelles</i>	22 190			22 190
- Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières <i>Immobilisations financières</i>	39 924 559			39 924 559
TOTAL	39 946 749			39 946 749

Autres immobilisations corporelles - Divers : 22 190

Dont biens recus par legs et donations destinés à être cédés : 22 190



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Le Fonds de dotation détient au 31/12/2025 la SASU SOCIETE FAMILIALE DALLOZ (75016 PARIS) dont le capital social s'élève à 1 970 € ; les capitaux propres (autres que le capital) s'élèvent à 16 284 722 € ; la quote-part de capital détenue s'élève à 100% et le résultat du dernier exercice clos s'élève à 16 139 120 €.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %) SASU SOCIETE FAMILIALE DALLOZ 21000 DIJON	1 970	16 284 723	100,00	16 139 120
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %) - Participations (détenues entre 10 et 50%) - Autres filiales françaises - Autres filiales étrangères - Autres participations franç - Autres participations étran	39 924 559	39 924 559	674 054		



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 674 054 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	674 054	674 054	
Charges constatées d'avance			
Total	674 054	674 054	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière unitaire	Valeur boursière du portefeuille	Plus-value latente
OPCVM DIVERSIFEE	27 122,00	1 555,22	1 637,19	44 403 867,18	2 223 274,18
				44 403 867,18	2 223 274,18

Les VMP sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, les cessions sont valorisées au prix de cession, la plus-value réalisée en cas de cession est calculée selon la règle "premier entré, premier sorti".



Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit d					
Fonds propres avec droit d					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	3 856 366	7 324 788			11 181 154
Excédent ou déficit de l'ex	7 324 788	-7 324 788	377 483		377 483
<i>Situation nette</i>	11 181 154		377 483		11 558 637
Fonds propres consommables	83 400 791			5 684 258	77 716 533
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Co					
TOTAL	94 581 945		377 483	5 684 258	89 275 170



Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 476 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plu d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plu de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 666	3 666		
Dettes fiscales et sociales	3 810	3 810		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	7 476	7 476		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exerc				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				



Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers****Honoraires des commissaires aux comptes**

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	2 014	
TOTAL	2 014	

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes : 2 014 euros

Honoraires des autres services : 0 euros



Autres informations

Donations

Les charges diverses correspondent à des dons aux instituts.

Les produits divers sont représentatifs de la quote-part de la dotation reprise pour être consommée sur l'exercice

Méthode de comptabilisation des ressources sans contrepartie en dotations

Les ressources reçues sont comptabilisées en fonds propres consommables. Elles sont ensuite virées progressivement au compte de résultat, au fur et à mesure de leur consommation.

La consommation d'un exercice correspond à l'excédent de charges sur les produits de l'exercice.